

# Avis public



## RÈGLEMENT RCA09 210006-6

AVIS est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 septembre 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

### RÈGLEMENT RCA09 210006-6

**Règlement modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (RCA09 210006)**

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun ce 12 septembre 2018

La directrice du Bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement,  
Caroline Fiset, OMA

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)*